

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Territoire des Terres australes
et antarctiques françaises



ISSN 1292-802X

JOURNAL OFFICIEL

DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

N° 6

(2^{ème} trimestre 2000)

SOMMAIRE

Actes pris par l'administrateur supérieur	125
Actes réglementaires.....	125
Arrêté n° 2000-24 du 27 juin 2000 portant délégation de signature à M. Denis Mehnert, chef du service des affaires maritimes des Terres australes et antarctiques françaises	125
Arrêté n° 2000-25 du 28 juin 2000 portant délégation de signature à M. Benoît Guiu, chef du service des affaires juridiques et de l'environnement des Terres australes et antarctiques françaises pour la validation des certificats de capture de légine	125
Actes individuels	125
Décision n° 2000-29 du 29 juin 2000 nommant Mme Andrée Vivien régisseur de la régie d'avances à compter du 1 ^{er} août 2000	125

Actes pris par l'administrateur supérieur

Actes réglementaires

Arrêté n° 2000-24 du 27 juin 2000 portant délégation de signature à M. Denis Mehnert, chef du service des affaires maritimes des Terres australes et antarctiques françaises

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 conférant l'autonomie administrative et financière aux Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret n° 56-935 du 18 septembre 1956 portant organisation administrative des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret du 25 mai 2000 nommant l'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 46 du 25 octobre 1999 nommant M. Denis Mehnert chef du service des affaires maritimes des TAAF,

Arrête :

Art. 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Denis Mehnert, chef du service des affaires maritimes des T.A.A.F., à l'effet de signer au nom de l'administrateur supérieur du territoire des Terres australes et antarctiques françaises, toutes correspondances courantes intéressant son service.

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel des Terres australes et antarctiques françaises.

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises : François Garde

Arrêté n° 2000-25 du 28 juin 2000 portant délégation de signature à M. Benoît Guiu, chef du service des affaires juridiques et de l'environnement des Terres australes et antarctiques françaises pour la validation des certificats de capture de légine

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 conférant l'autonomie administrative et financière au territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret n° 56-32 du 13 janvier 1956 fixant le régime financier du territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu la mesure de conservation n° 170/XVIII de la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR) instituant un système de

documentation des captures de légine, adoptée lors de sa XVIII^{ème} session ;

Vu le décret du 25 mai 2000 nommant l'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Arrête :

Art. 1^{er} : En cas d'empêchement de M. François Garde, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises ou de M. Jean-Yves Hermoso, secrétaire général, M. Benoît Guiu, chef du service des affaires juridiques et de l'environnement, reçoit délégation de signature pour la validation des certificats de capture de légine institués par la mesure de conservation n° 170/XVIII susvisée de la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR).

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises : François Garde

Actes individuels

Décision n° 2000-29 du 29 juin 2000 nommant Mme Andrée Vivien régisseur de la régie d'avances à compter du 1^{er} août 2000

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 conférant l'autonomie administrative et financière aux Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret n° 56-935 du 18 septembre 1956 portant organisation des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu le décret du 25 mai 2000 portant nomination de l'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 5 du 23 mai 1995 instituant une régie d'avance auprès du territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu la décision n° 49 du 20 mai 1998 nommant M. Jean-Yves Hermoso, régisseur d'avances ;

Vu les nécessités de service,

Décide :

Art. 1^{er} : Mme Andrée Vivien est nommée à compter du 1^{er} août 2000, régisseur de la régie d'avances instituée par arrêté n° 5 du 23 mai 1995, en remplacement de M. Jean-Yves Hermoso.

Art. 2 : Dans le cadre de ses fonctions de régisseur d'avances, Mme Vivien doit s'affilier auprès d'un organisme de cautionnement mutuel pour un montant de cautionnement de 2000 F. Elle peut également souscrire une assurance auprès d'une compagnie d'assurances.

Art. 3 : Mme Vivien percevra une indemnité annuelle de 720 F au titre de ses fonctions de régisseur d'avances, imputée sur le budget du Territoire.

Art. 4 : La présente décision sera publiée au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

L'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises : François Garde

JOURNAL OFFICIEL DES TERRES AUSTRALES

ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Directeur de la publication : François GARDE

Rédacteur en chef : Benoît GUIU

**Journal officiel des Terres australes et antarctiques françaises-
Période couverte : 2^{ème} semestre 2000 - N° 6- Gratuit - Dépôt légal n° 1666 - Juillet 2000 -
ISSN : 1292-802X - Imprimé en France (Saint-Pierre la Réunion)**